

Auderghem / Huit night shops dans le collimateur

Non-respect des lois

Voici quelques semaines que les habitants des quartiers avoisinant la chaussée de Wavre se plaignent des nuisances causées par les night shops. Sur Auderghem, on compte onze établissements de ce type. Parmi eux, seuls trois sont en règle. Par contre, huit sont dans le collimateur de la police et sept procédures judiciaires sont en cours.

Le bourgmestre Didier Gosuin commence donc à en avoir assez. « Une grande partie nous pose problème. En tant que bourgmestre, j'ai très peu de pouvoir sur les établissements créés avant la loi nouvelle loi de 2006. Je ne peux qu'ordonner une fermeture exceptionnelle en cas de troubles

ponctuels de l'ordre public ou leur administrer des amendes. »

Depuis 2006, la législation est plus stricte et permet aux communes de fermer les commerces ne respectant pas les horaires. Mais elle s'applique exclusivement aux magasins ouverts depuis son entrée en vigueur. Pour les autres, les communes ont peu de moyens d'action.

« Nous demandons 2.000 euros par an au night shops pour leurs activités. En plus de cela, la police peut leur coller des amendes administratives de 250 euros maximum. Mais ils ne les paient pas. Certains se mettent en faillite et recréent des sociétés avec les mêmes membres. En

plus, ils font semblant de ne comprendre ni le français ni le néerlandais. De toute façon, ce n'est pas dans leur culture d'avoir ce type de réglementation. »

Avoir des night shops sur le territoire communal coûte. Et il est évidemment impossible de mettre un agent de police devant chaque boutique pour vérifier qu'elle reste fermée.

« Le seul point positif aujourd'hui, est que nous n'avons plus d'ouverture massive. Au contraire même. Leur nombre a tendance à diminuer. Nous devrions cependant revoir les possibilités d'action avec la Région et le service des affaires économiques. » ■

V. Lh.



Le Soir vend. 03/10/08



www.lesoir.be